COMMUNAUTES TRANSFRONTALIERES AU SAHEL

ENJEUX ECONOMIQUES ET DEFIS SECURITAIRES

ETUDE DE CAS DES COMMUNAUTES DE MAKALONDI (NIGER-BURKINA FASO) ET DE YASSANE (NIGER-MALI)









Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas les positions de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les appellations utilisées et la présentation des données dans le rapport n'impliquent pas l'expression d'opinion de la part de l'OIM concernant des faits tels que statut légal, pays, territoire, ville ou zone particulière, ou à propos de leurs autorités, frontières ou confins.

L'OIM croit fermement que les migrations organisées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société toute entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires au sein de la communauté internationale afin de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration, et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Le présent rapport n'a pas été revu par les services d'édition de l'OIM.

Editeur: Organisation internationale pour les migrations

Issa Béri, rue IB-37, Boulevard Mali-Béro BP 10260, Niamey Niger

Tél.: +227 20 75 25 07 Fax: +227 20 75 20 16

Courriel: iomniamey@iom.int

Site Web: www.iom.int

© 2016 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	. 3
REMERCIEMENTS	. 4
CONTEXTE GENERAL DE L'EVALUATION	. 5
OBJECTIF DE L'EVALUATION	. 6
METHODOLOGIE	. 7
RESULTATS	. 8
AXE 1 : NIGER-BURKINA FASO	. 9
AXE 2 : NIGER-MALI	12
BILAN	16
RECOMMANDATIONS	17
ANNEXE - QUESTIONNAIRE	18

LISTE DES ACRONYMES

DDG	Groupe Danois de Déminage
FDS	Forces de défense et de sécurité
OIM	Organisation internationale pour les migrations
PPF	Poste de Police Frontière

REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent au Gouvernement du Niger, et au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation, des Affaires Coutumières et Religieuses (MI/S/D/ACR), dont la disponibilité et la coopération des responsables des services centraux, régionaux et communaux à Tillabéri depuis le début du projet ont permis de parvenir aux résultats de cette étude. La mise à disposition d'escortes et la coordination logistique à Tillabéri ont permis à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de travailler dans les meilleures conditions qui soient.

Dans la réalisation de cette étude, l'OIM réitère les mêmes remerciements aux communautés et autorités des villages de Makalondi, Mossipaga ainsi que d'Ayorou, Gaoudel, Kongokiré et Koutougou. L'OIM remercie tout particulièrement les Préfets, les Chefs de canton, les Maires, les Chefs de poste frontière et les Chefs de village desdits lieux pour leur mobilisation et pour leur soutien indéfectible dans la mobilisation des communautés répondantes.

Un hommage est rendu également aux Forces de défense et de sécurité (FDS) opérant dans la région de Tillabéri pour avoir facilité aux enquêteurs l'accès aux villages.

Enfin, nos remerciements vont au Gouvernement du Japon qui, grâce à la mise à disposition de son assistance financière, permet la réalisation de ce projet d'importance au profit des populations transfrontalières et institutions nationales indiquées dans la région de Tillabéri au Niger.

CONTEXTE GENERAL DE L'EVALUATION

Au terme des deux initiatives complémentaires financées par le Gouvernement du Japon, « Gestion coordonnée des frontières au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie et au Niger » et « Immigration et gestion des frontières au Niger », l'OIM au Niger cherche à contribuer aux objectifs des politiques et stratégies définies au niveau de la sous-région par les pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). Il s'agit notamment d'appuyer le renforcement de la sécurité et la stabilité régionale au Sahel, et plus particulièrement au Niger, par le biais de la consolidation des capacités opérationnelles et stratégiques ainsi que par la promotion d'une approche régionale en matière de gestion de l'immigration et des frontières. De ces objectifs ressort l'idée du renforcement de la collaboration transfrontalière à tous les niveaux entre les acteurs aux frontières du Niger.

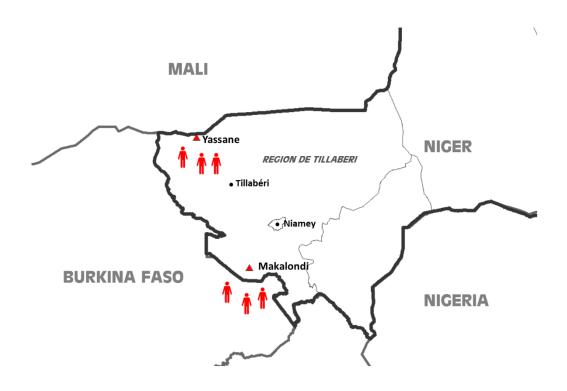
En ce sens, les communautés transfrontalières jouent un rôle majeur dans la stabilisation des frontières d'où leur nécessaire implication dans la gestion des frontières afin de soutenir l'Etat du Niger à prévenir l'enrôlement des communautés, et en particulier des jeunes, au sein des groupes terroristes et/ou des groupes de bandits armés. Egalement, il est fondamental que les communautés frontalières travaillent en coordination avec les FDS pour identifier les menaces afin de stabiliser les zones transfrontalières et, a fortiori, le territoire nigérien.



OBJECTIF DE L'EVALUATION

Dans le contexte de la continuité des atteintes des objectifs desdits projets, l'OIM a envisagé une étude d'évaluation sur les communautés transfrontalières de la région de Tillabéri, plus particulièrement aux frontières de Makalondi et Yassane. Une telle étude permet d'avoir un aperçu de terrain sur le niveau d'impact de l'insécurité transfrontalière envers ces dites communautés. Il s'agit également de trouver des mécanismes dans le but d'appuyer l'Etat du Niger à encourager les communautés transfrontalières à contribuer à la sécurisation et au développement des zones transfrontalières par leur présence et leur coopération avec les FDS présentes, et ce dans l'esprit des deux projets pilotes de l'OIM à savoir le renforcement d'une gestion efficace des frontières.

Carte des zones étudiées au Niger



METHODOLOGIE

Pour effectuer cette évaluation, il a été procédé de la manière suivante :

- 1. Production d'un questionnaire de sept pages, structuré en cinq volets (voir annexe) :
 - ⇒ La situation des Postes de police frontière (PPF), villages et hameaux avoisinant la frontière ;
 - ⇒ Les points de passage non officiels ;
 - ⇒ Les populations présentes ;
 - ⇒ La sécurité frontalière ;
 - ⇒ Les infrastructures disponibles au niveau des villages et hameaux frontaliers.
- **2.** Validation du questionnaire auprès de la coordinatrice du projet afin d'en vérifier la cohérence (pertinence, interprétation, formulation des questions, contenu).
- 3. Rencontre des acteurs étatiques et de la société civile pour la mise en application du questionnaire.
- **4.** Dépouillement des résultats, regroupement des réponses, travail de classement et d'analyse.
- **5.** Rédaction d'un document de synthèse.

RESULTATS

La région de Tillabéri couvre une superficie de 97 251 kilomètres et abrite d'une part, la commune de Makalondi située dans le département de Say, transfrontalier avec le Burkina Faso à travers le département de Fada N'gourma, et d'autre part la commune de Yassane localisée dans le département de Dori qui fait frontière avec le Mali à travers la région de Gao. Ce sont ces deux axes frontaliers (axe 1 : Makalondi, axe 2 : Yassane) qui furent visés par la présente étude.

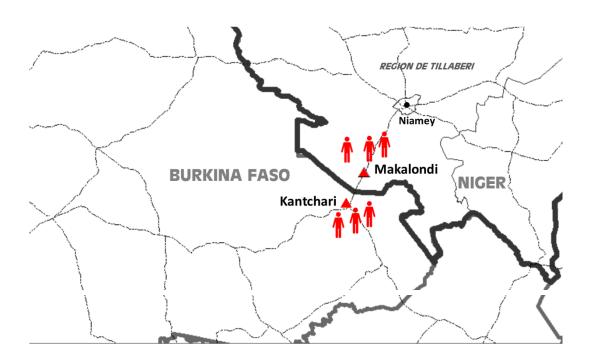
Les acteurs ayant répondu au questionnaire sont les Préfets, les Chefs de canton, les Maires, les Chefs de PPF, les Chefs de village et les groupes de villageois. Il est important de souligner que la plupart de leurs réponses, hormis celles du groupe des villageois à Makalondi et des deux Chefs de villages de Koutougou et Gaoudel à Yassane, n'émanent pas d'une consultation collective au préalable et qu'elles n'engagent qu'eux-mêmes, reflétant toutes les informations relatives aux phénomènes frontaliers.



Il sera présenté ci-dessous, après introduction des résultats obtenu sur les deux axes, une synthèse de l'analyse des données récoltées grâce à ce questionnaire qui tente d'apporter quelques éclaircissements sur la question de la gestion des frontières autour du renforcement de la sécurité à travers l'implication des communautés frontalières.

AXE 1: NIGER-BURKINA FASO

Carte de l'axe Makalondi



La zone frontalière située au Sud-Ouest du Niger, Makalondi, qui abrite les ethnies Gourmantchés, Peulhs, Touaregs et Zarmas avec une minorité de Haoussa généralement des Maouris, est connue comme l'un des premiers lieux de passage des migrants en provenance de l'Afrique de l'Ouest et comporte de multiples points de passages informels du fait des problématiques de la porosité des frontières et de leurs démarcations dont la résolution sur le terrain est encore en cours. Située le long de la frontière avec le Burkina Faso, cette zone ne possède qu'un seul poste de contrôle frontalier par lequel on recense souvent des cas de refoulement pour motif de défaut de document de voyage. Par exemple dans la période du mois de juillet 2016, la Police frontière a eu à effectuer un refoulement pour défaut de document de voyage de 43 migrants dont 19 Burkinabè, 3 Guinéens, 6 Gambiens, 1 Ghanéen, 11 Sénégalais et 3 Maliens¹.

L'usage de cette frontière fait surgir trois grandes voies de passage non officielles parmi plus d'une centaine dont : ceux qui passent à partir des villages de Mangou, Banoukoura et Boni en direction du village de Kantchari. Ces voies sont principalement empruntées par :

⇒ Les migrants en situation irrégulière ne possédant aucun document de voyage. Ces derniers passent la frontière par les points de passage informels pour rejoindre le Maghreb et le Mashreq à travers le désert d'Agadez. Ces migrants sont généralement des ressortissants des

¹ Renseignement reçu du Chef du Poste de Police Frontière de Makalondi.

pays de la CEDEAO, ainsi que des Mauritaniens. Il est à noter que ces passages informels se font parfois en complicité de la population locale qui a développé une activité économique de transport (à travers l'usage de motos) autour de ce phénomène moyennant une rémunération d'un montant de 20 000 FCFA².

- Les fraudeurs, qui initialement font de la contre bande afin de contourner la Douane, transportent illégalement des marchandises sur des motos à travers ces points de passage informels. Ces derniers sont principalement des Nigériens locaux (Zarmas) et des Burkinabè locaux (Mossi et Moré).
- ⇒ **Les trafiquants de drogue** qui sont également présents dans la région même s'il n'y a pas eu une statistique propre à ces cas auprès des personnes questionnées.
- ⇒ **Les commerçants** empruntent également ces points de passages frontaliers non officiels pour des raisons pratiques de distance et de temps. Autrement dit, ils empruntent les chemins les plus courts.

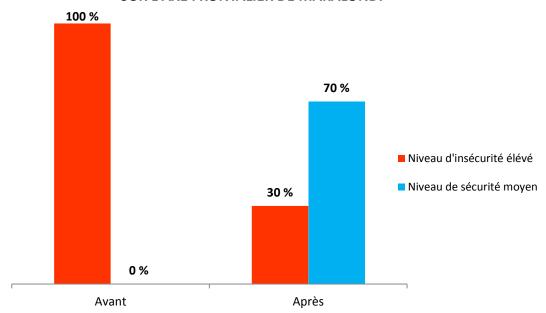
Il résulte de cette zone une insécurité transfrontalière qui met en relief les attaques de bandits armés, communément appelés « coupeurs de route », organisés en réseaux et commettant des vols ou des kidnappings. Ces derniers opèrent des deux côtés de la frontière d'une part les jours de marché que cela soit à Makalondi, Torodi, Kantchari ou Fada N'gourma afin de s'acquérir des recettes des marchandises vendues, et d'autre part pour des attaques des bus de transport afin de dépouiller les passagers de leurs biens (acte fréquent sur l'axe entre Fada N'gourma et Kantchari au Burkina Faso). Les autorités nigériennes sont impuissantes face à ces attaques par manque de preuves et également parce que les communautés sont réticentes à dénoncer les coupables par crainte des représailles.

Cette insécurité au niveau des frontières entraîne naturellement des efforts de renforcement de la sécurité d'abord à travers les FDS. Il a notamment été établi une patrouille départementale mobile mixte composée de la Garde nationale et de la Gendarmerie nationale (30 agents dont 10 par véhicules avec une relève tous les mois). Cette patrouille départementale effectue la surveillance tous les jours le long de la frontière de Makalondi. Ensuite, les villageois nigériens se sont organisés pour faire des rondes de nuit autour des villages tout en restant sous la tutelle de l'autorité locale. Enfin, la sécurité frontalière fut renforcée par l'initiative d'un groupe ethnique les Kogle-Woégos, groupe d'auto-défense basé au Burkina Faso mis en place en commun accord avec le Gouvernement du Burkina Faso, qui fait régulièrement des patrouilles. Ces derniers, mal perçus par la population nigérienne, coopèrent néanmoins avec les FDS du Niger en leur fournissant des renseignements.

Grâce à ces efforts de renforcement de la sécurité, la zone transfrontalière de Makalondi (Niger-Burkina Faso) a vu son insécurité réduire comme le montre le graphique ci-dessous.

² Renseignement reçu par le Préfet de Torodi.

RESSENTI DU NIVEAU DE SECURITE PAR LES PERSONNES INTERROGEES SUR L'AXE FRONTALIER DE MAKALONDI



Source: Guide d'entretien aux leaders des communautés transfrontalières, y compris de la Police frontière, dans la région de Tillabéri, Septembre 2016 - OIM Niger.

S'agissant de la coopération locale entre la population et les FDS au niveau de la zone frontalière, elle demeure restreinte du fait :

- Du refus de la population locale de coopérer avec les autorités par peur des représailles et par crainte de dénonciation (règlement de compte) entre particuliers, ainsi que de la complicité de certains habitants avec les criminels ;
- Des moyens limités de communication (équipés de téléphones mais le réseau téléphonique à la frontière fonctionne très mal) et ce malgré le système de réseau de renseignement existant dans les villages à travers lequel la population peut remonter des informations aux autorités administratives (élus locaux, maire, etc.) qui remontent ensuite ces informations à la Police.

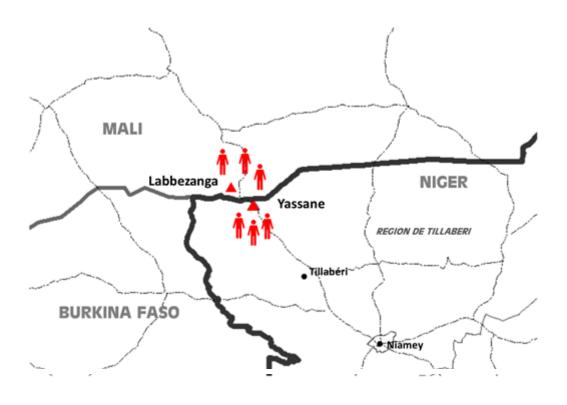
Il est à noter qu'il existe cependant une bonne coopération transfrontalière entre les autorités locales et la Police des frontières du Niger et du Burkina Faso.

Les communautés transfrontalières entretiennent également entre elles des échanges commerciaux à travers la vente de tomates (en provenance du Burkina Faso) et de bétail (en provenance du Niger). Elles mènent conjointement des activités de sensibilisation sécuritaire, sanitaire (ainsi lors de cas d'épidémie ont été formées des équipes mixtes de campagne de vaccination contre la polio par exemple), sur le mariage précoce (qui impacte surtout les jeunes filles) et sur la scolarisation (centres d'alphabétisation partagés au Burkina Faso), en particulier des jeunes filles. Enfin, les communautés entretiennent de nombreux échanges culturels lors de fadas, de cérémonies, de mariages, etc.

En ce qui concerne les **infrastructures** disponibles au niveau des villages et hameaux (les ressources en point d'eau potable, école, centre de santé, marché et moulin à grains), elles sont satisfaisantes.

AXE 2 : NIGER-MALI

Carte de l'axe Yassane



La commune de Yassane, située à l'Ouest du Niger, est une zone frontalière avec le Nord Mali (région de Gao). Elle abrite une population qui regroupe les Touaregs appelés communément « Bella », les Sonraïs, les Peulhs et les Haoussas. Ces derniers occupent des villages et hameaux situés le long de la frontière parmi lesquels on peut trouver les villages administratifs et hameaux suivant :

- ⇒ Koutougou (village) situé à 5 kilomètres de la frontière ;
- ⇒ Gaoudel (village) situé à 7 kilomètres de la frontière ;
- ⇒ Kongokiré (hameau) situé à 3 kilomètres de la frontière.

Disposant d'un seul poste de contrôle frontalier, localisé entre le village de Firgoune et la ville d'Ayorou, Yassane n'enregistre que quelques cas de refoulement. Cet axe comporte également de multiples points de passages informels du fait de la porosité des frontières et du manque de démarcation de la frontière nigéro-malienne.

Certains usagers empruntent ces points de passage illégaux que ce soit par voie terrestre (à motos ou à pied, ces voies étant impraticables pour les véhicules) ou par voie fluviale (pirogues à moteur). Parmi ces couloirs informels on peut citer quatre grandes voies en direction de : Gourma, Tama Kazan, Azakanza et Kongokiré.

Les principales personnes qui empruntent ces points de passage sont :

- ⇒ Les migrants refoulés pour défaut de documents de voyage qui sont pour la plupart des Mauritaniens, des Tchadiens et des Guinéens guidés par des populations locales (Nigériens et Maliens).
- ⇒ **Les éleveurs** qui utilisent ces points de passage comme raccourcis généralement les jours de marché pour mener leur bétail à pied.
- ⇒ **Les commerçants** qui utilisent ces voies dans le cadre du travail pour raccourcir leur temps de trajet.
- ⇒ Les fraudeurs et criminels qui, pour des activités illicites (trafiquants en tout genre, coupeur de route, groupes armés), essayent de contourner la Douane. Ces derniers sont principalement des Nigériens et des Maliens, originaires de la région.

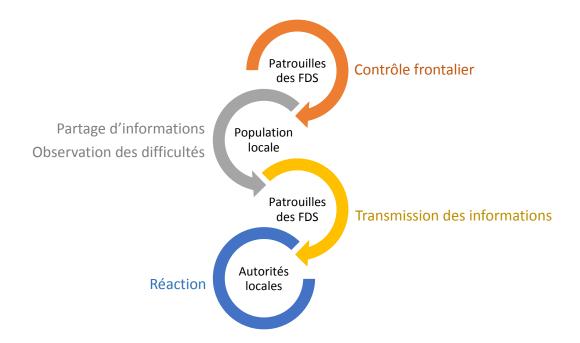
Cette zone frontière connaît une grande insécurité transfrontalière qui a débuté à l'avènement de la crise du Nord Mali en 2012 entraînant de nombreux déplacés pour des raisons d'insécurité y compris des réfugiés en provenance de Gao. Cette précédente crise a, jusqu'à aujourd'hui, un impact important sur la sécurité à la frontière du Niger notamment dans les villages environnants. Ainsi, on a pu assister à la recrudescence du banditisme, des vols et attaques à main armée. On peut citer en exemple l'incident survenu entre le hameau de Tamoullass et le village de Gaoudel (à environ 5 kilomètres de Kongokiré) en juillet 2016 durant lequel 12 personnes ont été victimes d'une attaque par un groupe armé. Ces derniers ont volé un montant de 70 000 FCFA ainsi que 3 cellulaires avant l'intervention de l'armée³.

Cette insécurité implique souvent l'usage des points de passage non officiels de la frontière pour des activités criminelles en ce sens qu'il y arrive des cas de perte en vie humaine lors des attaques des bandits armés⁴.

L'avènement de ces situations critiques a amené d'une part la mise en place par les autorités locales d'une patrouille départementale permettant le renforcement de la sécurité à la frontière du Niger. Cette patrouille mixte, composée de 20 gendarmes et gardes nationaux répartis en 2 véhicules, patrouille le long de la frontière quotidiennement avec une relève chaque mois. Cette dernière, au vu de la situation actuelle à la frontière, ne joue pas seulement son rôle de sécuriser la frontière et les populations locales, elle se charge aussi de transmettre des renseignements aux autorités locales en provenance des villages patrouillés concernant les problèmes et difficultés rencontrés au sein des villages (comme par exemple les éventuels conflits entre les villageois) pour action à prendre.

³ Renseignement en provenance du chef du village de Koutougou.

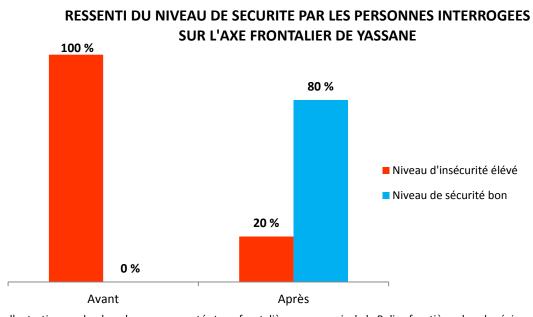
⁴ Entretien avec les chefs des villages de Koutougou et Gaoudel.



D'autre part il est à noter le souhait pour la Police frontière d'avoir l'autorisation de reprendre des patrouilles au sein des villes, communes et villages comme elle le faisait dans les années précédentes.

Il convient également d'indiquer l'existence de patrouilles mixtes entre l'Armée malienne, l'Armée nigérienne et l'Armée française, qui avaient été instaurées lors de l'avènement de la crise du Nord Mali, avec comme mission principale le contrôle et la protection des deux frontières Nord Mali et Est Niger dans le contexte d'une coopération transfrontalière.

Ainsi, en vertu de ce qui précède, la zone transfrontalière de Yassane a vu son degré d'insécurité réduire au niveau de la frontière nigéro-malienne, ce qui amène à un niveau de sécurité classé bon (voir graphique ci-dessous).



Source: Guide d'entretien aux leaders des communautés transfrontalières, y compris de la Police frontière, dans la région de Tillabéri, Septembre 2016 - OIM Niger.

Parler de la question transfrontalière met en relief les échanges existants entre les communautés transfrontalières. Ainsi, on note des échanges économiques existants entre les communautés transfrontalières tels que le commerce, la pêche, l'élevage et l'agriculture. Pour autant, les activités économiques sont limitées par le manque de matériel de travail ne permettant pas à la population de développer davantage ses activités.

Au-delà de cet aspect, les communautés transfrontalières entretiennent d'autres types de relations au sein de l'espace frontalier dans les domaines suivants :

- Social: invitations adressées aux communautés transfrontalières (du Niger vers le Mali et vice versa) lors de fêtes ou décès.
- Culturel: échanges de prestation des troupes artistiques du Mali au Niger et du Niger au Mali (cas rare du fait de la méfiance sécuritaire du côté malien). Il est aussi important de citer l'initiative du Groupe Danois de Déminage (DDG) d'organiser un match de football entre 2 villages frontaliers au niveau de la frontière nigéro-malienne.
- ⇒ **Educatif**: scolarisation des élèves maliens au sein des établissements scolaires du Niger, y compris fréquentation des écoles coraniques par les nigériens au Mali ou bien des maliens au Niger, ainsi que les marabouts maliens qui viennent dispenser des cours coraniques au Niger.
- Sanitaire: stages d'élèves infirmiers maliens au sein des dispensaires ou centres de santé du Niger. D'autre part, les agents de santé nigériens et maliens s'unissent pour effectuer des campagnes de vaccination transfrontalière.
- Administratif: rencontre à Ouatagouna (Gao) entre les autorités locales d'Ansongo et d'Ayorou y compris la Police frontière afin de trouver plus de solution au renforcement de la coopération transfrontalière (initiative de la DDG).

S'agissant de la coopération locale transfrontalière, il est à noter que la frontière est virtuelle du fait que les populations locales transfrontalières sont unifiées par les liens de parentés et/ou de mariage. Ces liens étroits favorisent davantage le partage d'informations et de renseignements entre les communautés des deux pays. C'est ainsi que, dans la continuité du renforcement de la sécurité et dans l'objectif de la promotion de la paix, a été mise au point l'initiative d'une coopération locale transfrontalière entre la Police frontière, les FDS, les autorités locales, la chefferie traditionnelle et les communautés transfrontalières. Cette collaboration prend la forme d'un cadre de communication précoce, intense et régulier permettant la transmission de renseignements à travers les appels téléphoniques. Cependant, la problématique de la disponibilité d'un réseau de communication fiable et constant reste un obstacle majeur à cette volonté de coopération locale.

Enfin, concernant les infrastructures existantes dans les villages et hameaux de la zone frontalière entre le Mali et le Niger, on peut affirmer qu'un bon nombre d'infrastructures existent. Cependant, bien qu'elles existent, les écoles, les points d'eau, le centre de santé, le marché et le moulin à grains sont insuffisants pour les communautés les plus proches de la frontière.

BILAN

Les évaluations sur ces deux axes nous amènent à ériger un bilan permettant de mieux relater les principaux besoins relatifs à l'engagement des communautés transfrontalières pour une gestion efficace des frontières.

L'initiative par l'Etat du Niger du renforcement de la sécurité frontalière à travers les patrouilles mobiles mixtes entre la Garde nationale et la Gendarmerie est une avancée pour laquelle il faudrait adapter les infrastructures routières. Il est également primordial, dans le souhait d'une coopération dite transfrontalière visant une gestion efficace des frontières, de ne pas exclure la nécessité d'une patrouille transfrontalière binationale ce qui résoudra les difficultés rencontrées lors des poursuites transnationales.

Par ailleurs, un aspect important dans le contexte du renforcement de la sécurité frontalière est celui de la communication entre les communautés transfrontalières, les autorités locales, les FDS et les autorités coutumières. Elle n'est que peu utilisée sur l'axe 1 (Niger-Burkina Faso) du fait d'une complicité interne en matière du passage irrégulier de migrants, bandits et braqueurs. Elle est en revanche très appréciée par ces mêmes acteurs sur l'axe 2 (Niger-Mali) quand bien même il y a une grande nécessité d'appui pour le renforcement de cette coopération locale transfrontalière en matière de moyens de communication. De manière générale, il faut favoriser davantage les rencontres transnationales entre ces différents acteurs au niveau des deux axes et sensibiliser les communautés sur l'importance de l'implication de la population locale (priorité pour l'axe 1 Niger-Burkina Faso).

Enfin, prévenir et/ou solutionner la sécurité frontalière voir transfrontalière ne peut être envisagée à long terme sans garantir le développement social et économique de la communauté locale à travers un appui en matériaux (selon les besoins de la population). Soutenir un tel développement des communautés locales permettra de prévenir l'oisiveté, vecteur de radicalisation, et d'assurer la résilience de ces populations.

Pour conclure, on peut observer que la présente étude a mis en avant quatre points sur lesquels il est nécessaire d'agir afin de renforcer le niveau de sécurité des zones étudiées, à savoir :



RECOMMANDATIONS

A l'issu de ces entretiens, plusieurs recommandations peuvent être formulées, à savoir :

- 1. Renforcer les liens relationnels inter-autorités locales et transfrontalières, ainsi qu'entre les autorités et communautés locales et transfrontalières par la mise en œuvre de réunions et de rencontres permanentes afin de créer un climat de confiance et de collaboration ;
- 2. Améliorer la communication entre la population locale et les autorités administratives et coutumières à travers l'amélioration des moyens de transmission d'informations (doter par exemple les communautés et autorités de téléphones satellitaires afin d'anticiper les problèmes de réseaux fréquents à la frontière);
- 3. Apporter un soutien aux communautés transfrontalières relatif à leurs conditions de vie. Il conviendrait d'améliorer leur accès à l'eau par exemple avec des forages, de créer des points d'eau artificiels permanents (par exemple une mare artificielle pour usage des cultures de contre saison), subvenir à leurs besoins en aliments et en centres de santé (manque actuel de médicaments et de personnel);



- **4.** Développer des projets de développement économique communautaires au vu du manque d'emploi des jeunes ;
- 5. Soutenir les communautés frontalières en leur fournissant des équipements (véhicules de transport de marchandise, moulins à moudre, motopompes, pirogues, etc.) afin de sauvegarder et d'encourager le développement d'activités socioéconomiques à la frontière permettant ainsi de réduire la criminalité transfrontalière et de lutter contre le possible enrôlement de la population locale par les groupes armés (besoin notamment à la frontière Niger-Mali connaissant une forte présence de groupes armés);
- **6.** Renforcer davantage la sécurité des frontières (par exemple en renforçant la présence à la frontière malienne des correspondants de tous les corps des FDS).

ANNEXE - QUESTIONNAIRE

Date					
Département		Village		Hameau	
Profil interrogé	□ Focus Group :	□ Personne individuelle :			

SIT	UATION POSTE DE POLICE FRONTIERE (PPF), VILLAGES	ET HAMEAUX	
1.	Quel est le poste de police frontalier le plus proche		
	de la frontière? (Pour Banibangou seulement)		
2.	Quels village(s)/hameau(x) nigériens se situent à la frontière avec le pays frontalier (précisez la distance en km) ?	Le Mali Le Burkina Faso	
3.	A quelle distance se situe le poste de police frontière (en km) avec le(s) village(s)/hameau(x) frontaliers?		
4.	Quelles sont les groupes ethniques présents des deux côtés de la frontière ?		

5.	Y a-t-il des présences d'étrangers immigrants, temporaires et réfugiés ?	□ Oui □ Non □ Ne sait pas Si oui, précisez :	
6.	Y a-t-il des activités socioéconomiques entre les communautés transfrontalières ?	□ Oui □ Non □ Ne sait pas □ Si oui, lesquels ?	
7.	Quels sont les villages/hameaux du pays voisin les plus proches et à combien de km se situent-ils vis-àvis de la frontière avec le Niger?	Nom des villages/hameaux	Distance (en km)
8.	Quels types de rapports existent-ils entre les communautés du village et celles du village du pays voisin ?	□ Sociaux □ Culturels □ Commerciaux □ Autres (précisez) :	

PΕ	PERSONNES ET POINTS DE PASSAGE NON OFFICIELS			
9.	Exis	te-t-il des points de passage de la frontière en deh	ors des PPF ? Si oui, lesquels (nommez) ?	
a.				
b.				
C.				
d.				
			□ Oui □ Non □ Ne sait pas	
10.		Y a-t-il des personnes qui empruntent ces points de	Si oui, pour quels motifs ?	
	pass	sage ?		
11.		elle est la nationalité des personnes qui pruntent ces passages ?	□ Nigériens d'autres régions □ Nigériens du village voisin □ Maliens □ Burkinabè □ Ne sait pas □ Autres (précisez) :	
12.		elles catégories de personnes empruntent ces sages ?	□ Familles □ Femmes □ Jeunes □ Réfugiés □ Commerçants □ Autres (à préciser) :	

	□ Oui		
42. V a til um amani amtua la malias fuentaliàna et las	□ Non		
13. Y a-t-il un appui entre la police frontalière et les communautés locales en matière de communication dans le cadre de la sécurité frontalière ?	Si oui, quels moyens de communication utilise la population ?		
	Fréquence de passage	□ Tous les jours□ Une fois par semaine□ Une fois par mois□ Irrégulièrement	
	Type de passage	□ Aller-retour (retour vers le lieu d'origine une fois la visite terminée) □ Sens unique (pas d'intention de retourner vers le lieu d'origine)	
	Durée du séjour	□ □ Ne sait pas	
a. Catégorie de personnes empruntant les passages :	Raisons connues du passage	□ Travail □ Marché □ Ecole □ Famille □ Dispensaire □ Insécurité/danger de vie □ Relocalisation □ Refoulement au PPF □ Défaut de documents de voyage □ Autre (précisez) :	
	Biens transportés	□ Bagage □ Bétail □ Sans rien □ Autre (précisez) :	
	Moyens de transport	□ Voiture/camion □ Moto □ Vélo □ Animal □ Charrette □ A pied	

	Fréquence de passage Type de passage	 □ Tous les jours □ Une fois par semaine □ Une fois par mois □ Irrégulièrement □ Aller-retour (retour vers le
		lieu d'origine une fois la visite terminée) □ Sens unique (pas d'intention de retourner vers le lieu d'origine)
	Durée du séjour	□ Ne sait pas
b. Catégorie de personnes empruntant les passages :	Raisons connues du passage	□ Travail □ Marché □ Ecole □ Famille □ Dispensaire □ Insécurité/danger de vie □ Relocalisation □ Refoulement au PPF □ Défaut de documents de voyage □ Autre (précisez) :
	Biens transportés	□ Bagage □ Bétail □ Sans rien □ Autre (précisez) :
	Moyens de transport	□ Voiture/camion □ Moto □ Vélo □ Animal □ Charrette □ A pied

□ Oui □ Non
Si oui, précisez :
□ Tous les jours
□ 2 à 3 fois par semaine □ 1 fois par semaine
□ 1 fois par mois
□ Autres
□ Bon
□ Moyen
□ Insuffisant
□ Pas de sécurité du tout
□ Oui
□Non
□ Ne sait pas
Si oui, lesquelles ?
□ Oui
□ Non
Si oui, lesquels ?

INFRASTRUCTURES				
16. Quelles sont les infrastructures				
existantes dans	es villages/la zone au	Quelles est la distance vers ces infrastructures ?		
Niger?				
Ecole	□ Oui □ Non	Distance (km)		
Points d'eau	□ Oui □ Non	Distance (km)		
Centre de santé	□ Oui □ Non	Distance (km)		
Marché	□ Oui □ Non	Distance (km)		
Moulin à grains	□ Oui □ Non	Distance (km)		
Autre (précisez)		Distance (km)		



OIM Niamey

Issa Béri, rue IB – 37 Boulevard Mali Béro BP 10260 \cdot Niamey \cdot Niger Tél. : +227 20 75 25 07 \cdot Fax : +227 20 75 20 16 \cdot E-mail : iomniamey@iom.int